

Saison 2023

www.appfreland.fr

Programme

Mars

Dimanche 05 : Assemblée Générale - Salle des Fêtes - A 10h

Avril

- Vendredi 07 : Vente de truites fraîches Etang De 09h à 12h
- Samedi 15 : Pêche spéciale "Grosses Truites" De 14h à 18h
- Samedi 29 : Pêche spéciale "Grosses Truites" De 14h à 18h

Mai

- Samedi 06 : Pêche De 14h à 18h
- Samedi 13 : Pêche spéciale "Grosses Truites" De 14h à 18h
- Samedi 20 : Inter-sociétés et entreprise De 14h à 18h
- Samedi 27 : Pêche spéciale "Grosses Truites" De 14h à 18h

Juin

- Samedi 03 : Pêche spéciale "Grosses Truites" De 14h à 18h
- Samedi 24 : Pêche spéciale "Grosses Truites" De 14h à 18h

Juillet

- Samedi 01 : Pêche De 14h à 18h
- Samedi 08 : Pêche spéciale "Grosses Truites" De 14h à 18h
- Vendredi 14 : Etang en fête avec feu d'artifice A partir de 19h

Septembre

- Samedi 02 : Pêche spéciale "Grosses Truites" De 14h à 18h
- Dimanche 10 : Tournoi de pêche en équipe Inter Groupe A partir de 08h30
- Samedi 23 : Pêche spéciale "Grosses Truites" De 14h à 18h

Octobre

- Samedi 07 : Pêche fermeture spéciale "Grosses Truites" De 14h à 18h
- Dimanche 15 : Challenge Interne De 10h à 12h

Novembre

• Samedi 18 : Concours de Belote - Salle des Fêtes - De 20h à 01h

L'APP Fréland se réserve le droit de modifier ou de supprimer une date du programme en cours de saison. Notamment pour condition météorologique. Sous réserve des protocoles sanitaires du COVID.

Tarifs

Pêches courantes - Adulte : 10 €

La prise autorisée est soit de :

- · 5 portions truites ou 1 grosse truite et 3 portions truites.
- 5 portions truites et 1 carpe de moins de 3 kilos (les carpes de plus de 3 kilos et les tanches sont à remettre à l'eau).

Pêches courantes - Enfant (- de 12 ans) : 5 €

La prise autorisée est de :

3 portions truites ou 1 grosse truite et 2 portions truites.

Pêches "spéciales grosses truites" - Adulte et Enfant : 20 €

La prise est limitée à :

- 3 grosses truites supérieures à 800 grammes.
- 3 portions truites sont équivalent à 1 grosse truite supérieures à 800 grammes.

Règlement étang

- Pêche à la cuillère, pêche au pain flottant ou asticots ainsi que les vifs sont strictement interdites.
- Pour les pêches «spéciale grosses truites», veuillez rester à la place numérotée qui vous a été attribuée.
- Pour toutes les pêches, il est demandé de rester à la place que vous avez choisie lors de votre arrivée à l'étang.

